



SCAL RENNES MÉTROPOLE TOME 3

LA COMMUNE DE SAINT-ERBLON

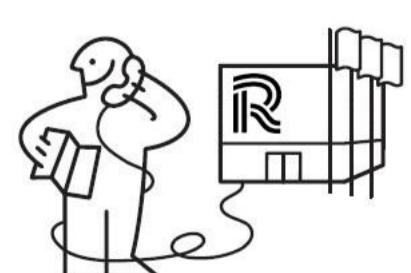
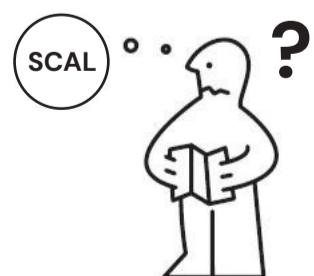
Version octobre 2024, indice B,
Document conçu par les AMO Conseil Lumière de Rennes Métropole :

les éclaireurs

Lucas GOY, Directeur de projet & concepteur lumière
Claire Lise CABESOS, Cheffe de projet & conceptrice lumière

Luminescence

Virginie VOUÉ, Directrice de projet & conceptrice lumière



RENNES
MÉTROPOLE

DV-Eclairage Public
02 23 62 24 01
dvep@rennesmetropole.fr

INTRODUCTION - QU'EST-CE QU'UN SCAL ET POURQUOI... ?

RAPPEL, LE SCAL MÉTROPOLITAIN & SES OBJECTIFS

En 2012, la ville de Rennes s'est dotée d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) qui hiérarchise ses interventions et dirige la cohérence de son action relative à l'éclairage sur la Ville de Rennes. Conçu par l'agence Concepto, il a mis en place un principe novateur de 'trame noire' qui fait l'originalité de sa démarche et à placé la Ville de Rennes en précurseur sur le rapport à l'obscurité, à la nuit et son approche de l'éclairage.

Aujourd'hui, les élus de la Métropole, en appui des divers enjeux du PCAET, du PLUi, du PLH, du SCOT, du PDU et des stratégies de déplacement à échelle métropolitaines, souhaitent doter la Métropole d'un outil similaire : un SCAL - Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière.

Le SCAL a pour objectif principal de rendre plus cohérentes les actions d'éclairage public des communes métropolitaines. Avec comme orientations principales et structurantes : la préservation de la biodiversité, la réduction des consommations énergétiques, la rationalisation de la maintenance, et la

constitution d'une image communautaire globale valorisant tant l'action de chacun que les liants communautaires qui font le territoire.

Ainsi, la vocation de cette étude et de ces documents est de produire un outil de travail simple et pragmatique pour permettre de rationaliser les pratiques de l'éclairage de la Métropole de Rennes avec une démarche suffisamment souple et fine pour intégrer les problématiques, parfois spécifiques, des communes. Ceci en intégrant des principes clairs et adaptés pour la prise en compte des enjeux de préservation de la Biodiversité.

Cet outil permettra d'encadrer les opérations de rénovation conduites par la Métropole de manière à garantir la cohérence territoriale des pratiques dans ce cadre, mais aussi dans le cadre des différentes opérations conduites sur le territoire métropolitain (Projets d'aménagement urbain ou immobilier à maîtrise d'ouvrage publique ou privée).

Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière ? :

Il s'agit d'un outil de planification, tel qu'un "Plan Guide" en Urbanisme, qui sert à apporter de la Cohérence territoriale, à échelle intercommunale, et sert de référence concernant les pratiques relatives à l'éclairage

Quels sont ses objectifs et comment fonctionne le SCAL de Rennes-Métropole ?

Le Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière de Rennes-Métropole a pour objectif de préconiser des niveaux d'éclairage et des manières de faire, l'éclairage public de Rennes Métropole en cohérence avec l'ensemble de l'analyse macro réalisée préalablement. Il vise, à travers des cartographies et des fiches prescriptives simples, à fournir un outil de projet quotidien tant pour la rénovation que les travaux neufs.

DOCUMENT GÉNÉRAL & MONOGRAPHIES COMMUNALES

Fonctionnement des Prescriptions génériques et des monographies communales

Le SCAL de Rennes Métropole donne les règles de construction de l'éclairage et les prescriptions techniques relatives à l'éclairage qui s'appliquent selon différentes typologies :

- les typologies d'espace d'une part, telles que les centralités, les zones résidentielles d'habitat individuel ou collectif, les zones d'activités tertiaires ou industrielles, les zones commerciales, les zones d'équipements (détaillées dans les typologies de sites), les zones d'espaces verts, d'abords de rivière etc.
- les typologies de voiries qui selon leur nature, peuvent dominer sur les typologies d'espaces ou être inclus dans celle-ci (c'est le cas par exemple des dessertes).
- les typologies de sites, permettant de détailler les équipements avec des prescriptions spécifiques selon leur nature et leurs besoins (équipements culturels, sportifs, établissement scolaires), ou encore les PEM / Gare Aires de co-voiturages.

Ces catégories permettent, par leur prisme, de répondre à des usages induits de l'espace public la nuit et d'y répondre par des règles de construction ou

de prescriptions techniques cohérentes à l'échelle de la métropole, tout en prenant en compte les besoins particuliers.

Le Carnet de Prescriptions génériques du SCAL (Tome 2 - le Tome 1 étant l'analyse du territoire) permet de donner l'ensemble de ces "règles" ou préconisations à l'échelle du territoire métropolitain.

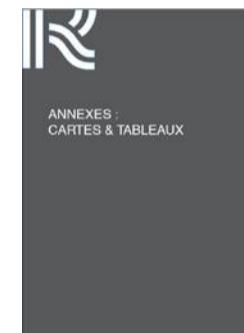
Les Carnets de Prescriptions par communes permettent de détailler les zonages spécifiques que l'on rencontre sur la commune, comme la nature des typologies d'espaces, la nature des typologies de voirie, existants sur la commune, ou encore les types d'équipements présents, etc. Elle permet également de détailler comment se décline la Trame Noire sur le territoire et, de ce fait, les cas de figure rencontrés, d'interface entre les typologies que l'on rencontre (espace / voiries / sites) et celle-ci.

Les prescriptions détaillées, qui s'appliquent, selon ces cas de figure propres à la commune, se trouvent dans le Carnet prescriptions génériques (= Tome 2).

ORGANISATION DES DOCUMENTS DU SCAL

TOME 2 - PRESCRIPTIONS GÉNÉRIQUES & FICHES TYPOLOGIQUES

Le Tome 2 est un Carnet de Prescriptions génériques du SCAL (le Tome 1 étant l'analyse du territoire) permet de donner l'ensemble de ces "règles" ou préconisations à l'échelle du territoire métropolitain. Il comporte des fiches typologiques détaillées et prescriptives.

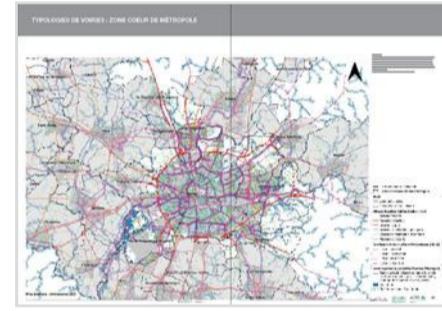
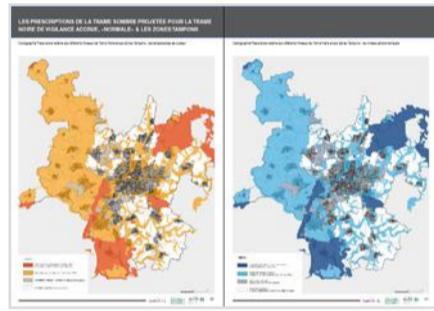


cartes horaires

principes de la trame sombre projetée

fiches typologiques et déclassements de la trame sombre

annexe cartographique des voiries, sites et espaces



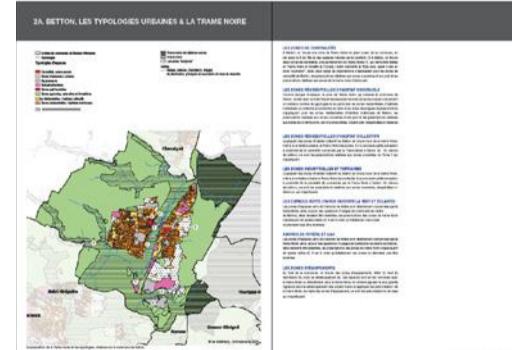
TOME 3 - MONOGRAPHIE COMMUNALE : LE ZOOM À ÉCHELLE COMMUNALE

Les Tomes 3 sont un ensemble de monographies communales détaillant les prescriptions spécifiques à la commune selon les cas de figure rencontrés, comme la nature des typologies d'espaces existants sur la commune ou encore, la nature des typologies de voirie, les types d'équipements présents, etc. La monographie communale permet de détailler les prescriptions du SCAL en lien avec la présence ou non de la Trame Noire sur le territoire et ses impacts réels sur les prescriptions sur la commune concernée.

Elle est un guide d'application qui liste les principaux points de vigilance ou les zones courantes dans lesquelles les préconisations génériques du tome 2 s'appliquent.



ZOOM COMMUNAL



INTRODUCTION - ...QU'EST CE QUE LA TRAME NOIRE ET POURQUOI ?

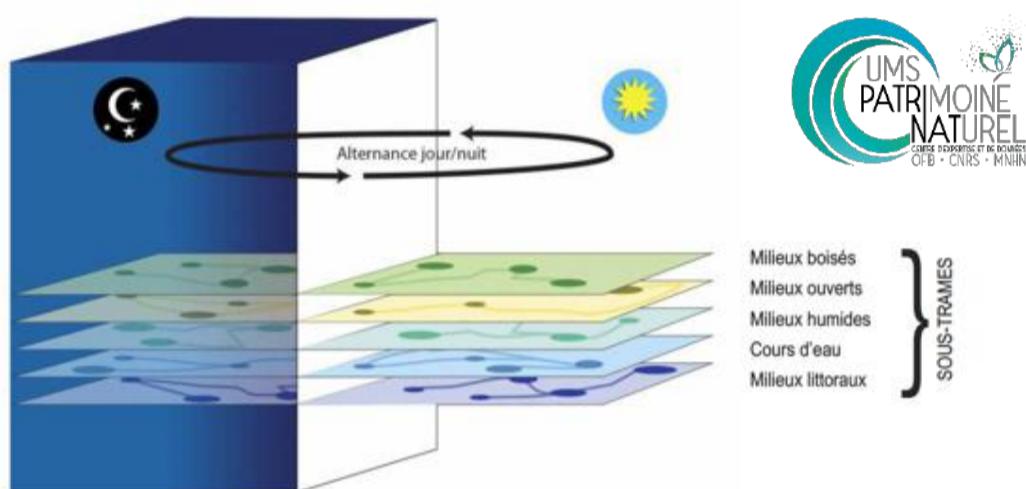
LA TRAME NOIRE MÉTROPOLITaine

La Trame Noire peut ainsi être définie comme un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques pour différents milieux (sous-trames), dont l'identification tient compte d'un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne.

Elle est la transposition de la Trame Verte et Bleue dans sa dimension nocturne.

La Trame Noire Rennaise permet, à travers ses niveaux d'enjeux, de prendre en compte les enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité dans le cadre des prescriptions du Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière métropolitain.

Ces niveaux d'enjeux permettent de niveler les prescriptions techniques relatives à l'éclairage (températures de couleurs et niveaux photométriques notamment). Ainsi, les prescriptions techniques relatives à l'éclairage en fonction des différentes typologies et de leurs usages induits, du SCAL, sont nivélés par la Trame Noire (et les zones tampons) dans une logique de gestion différenciée.

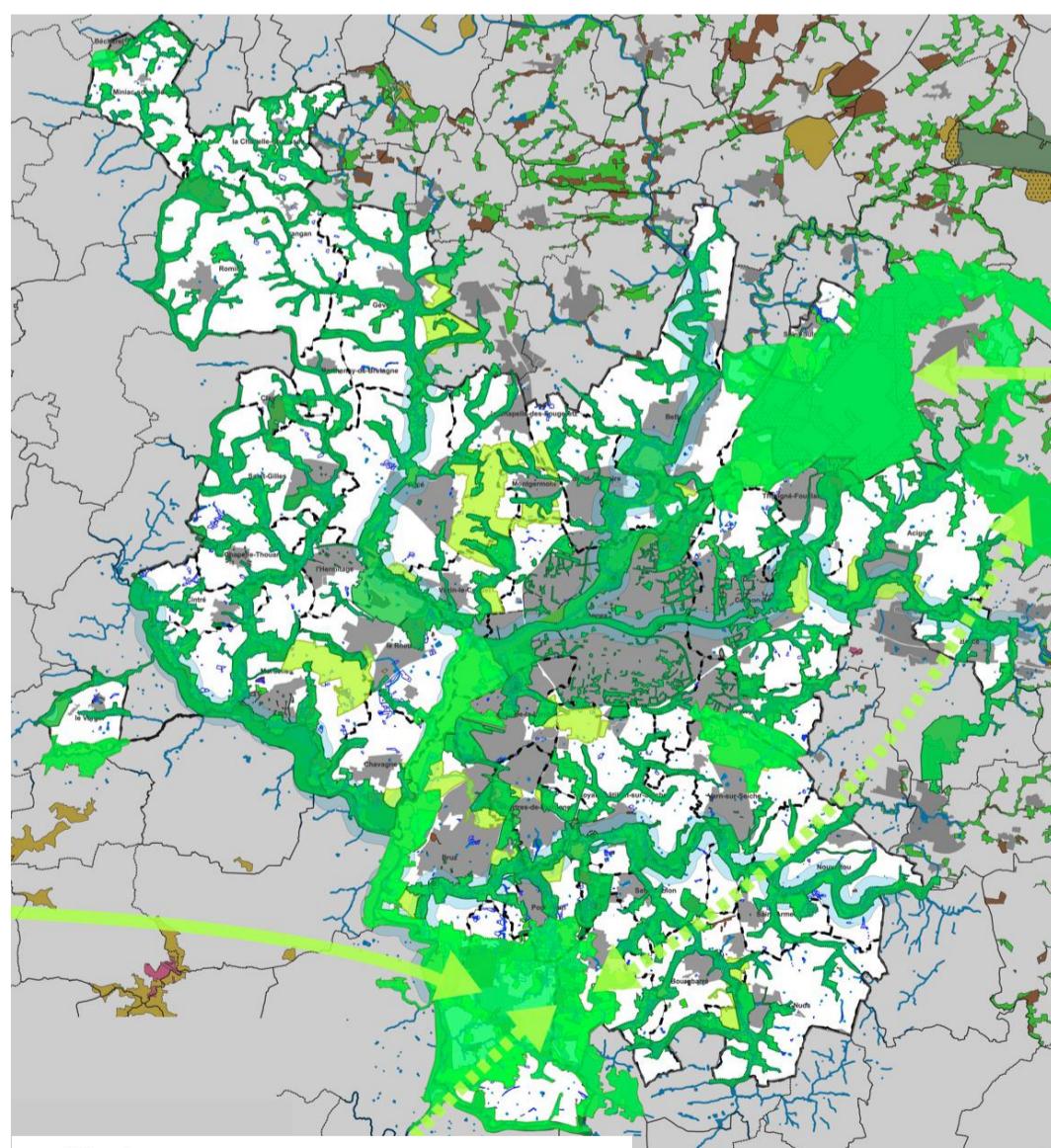


La Trame noire vise à prendre en compte la dimension temporelle (alternance jour/nuit), absente jusqu'à présent dans la Trame verte et bleue. Source : d'après Sordello, 2017 [38].

Source : Guide Trame Noire OFB - R Sordello, F Paquier, A. Dalloz -Publié en avril 2021

Qu'est-ce qu'une Trame Noire ?

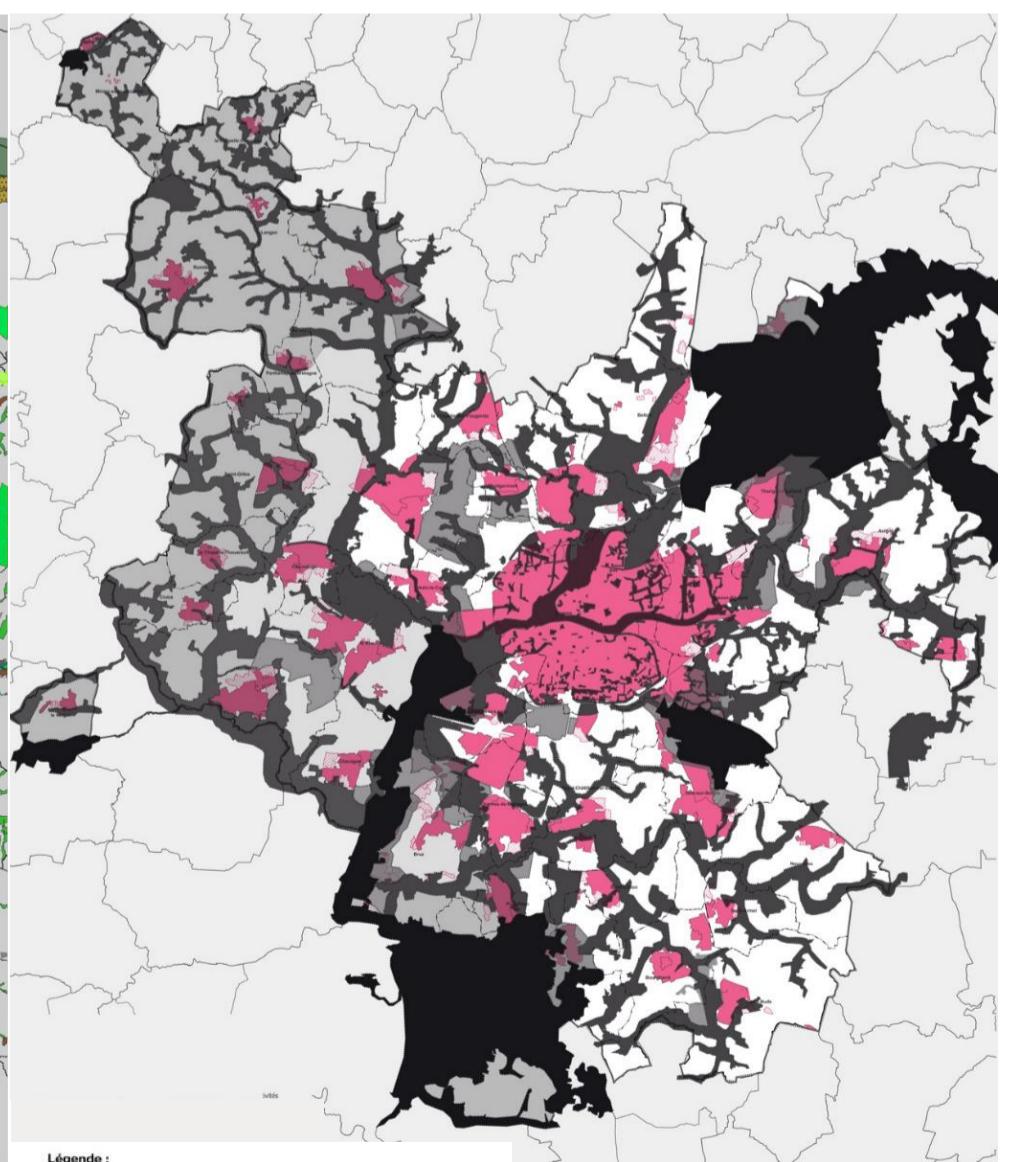
La Trame Noire est la transposition, à la fois géographique, et temporelle de la Trame Verte et Bleue relative à la nuit. Or, la Trame Verte et Bleue est un « outil de planification du territoire», ainsi, la Trame Noire est un outil de planification du territoire, en lien avec la TVB, dans sa dimension nocturne.



Légende :

- Corridor écologiques régionaux :
 - à des connexions à l'intérieur des terres d'orientation nord-sud
 - à des connexions à l'intérieur des terres d'orientation est-ouest
- Importants réservoirs de biodiversité et/ou espaces à enjeux
- Continuités écologiques métropolitaines :
 - Espaces de connexions et de corridors écologiques
 - Zones jouant le rôle d'espaces «tampons»

Les enjeux biodiversité présents sur le territoire.

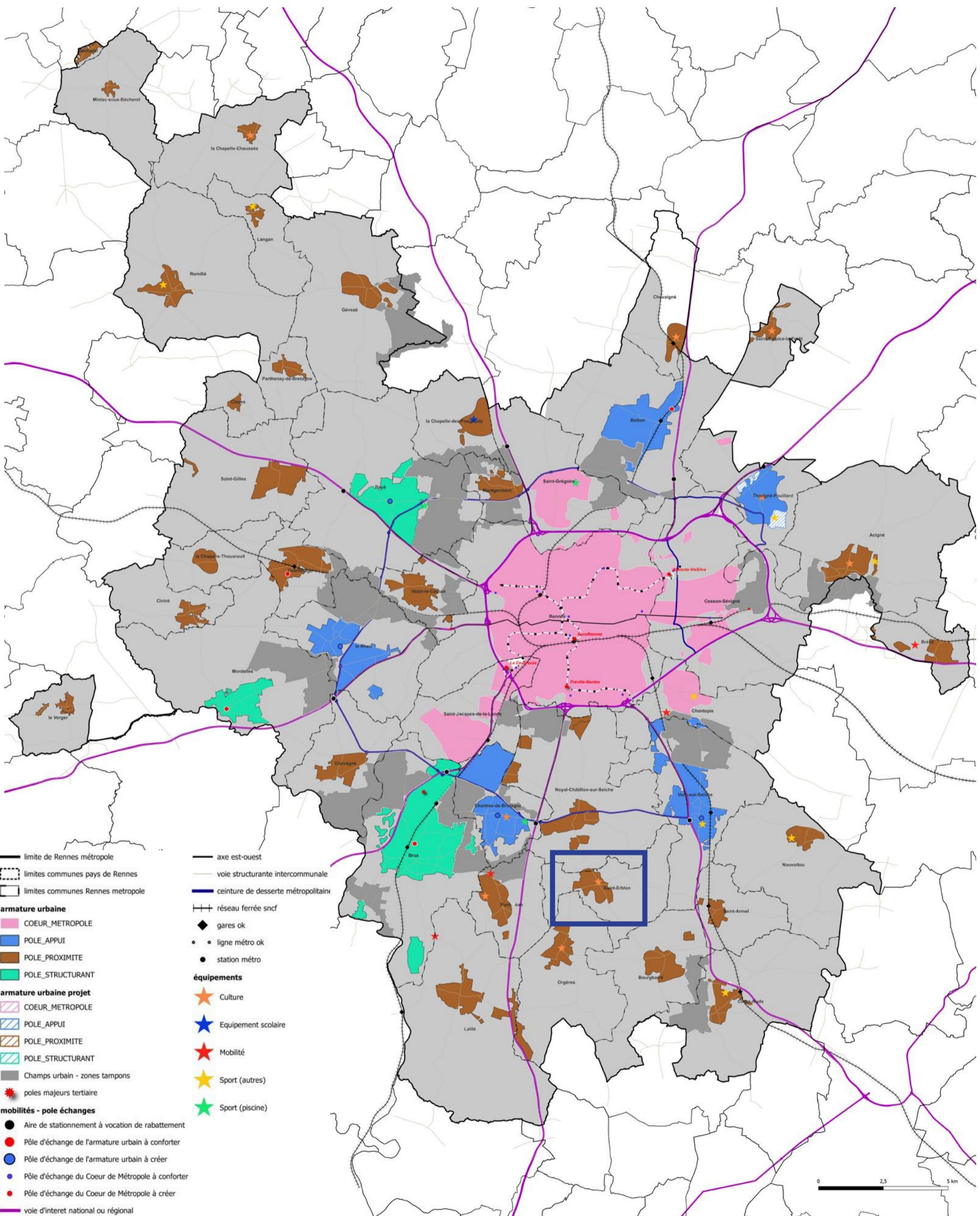


Légende :

- Trame Noire de vigilance accrue (Réservoir d'importance régionale)
- Trame Noire (continuités écologiques de la TVB métropolitaine)
- Les espaces «tampons» (zones agro-naturelles jouant le rôle de zone tampon ou en lien avec la Trame Bocagère d'importance interrégionale)
- Les zones «tampons» additives en lien avec la Trame Bocagère d'importance interrégionale et le couloir de migration aviaire national
- Les zones «tampons» complémentaires / des zones additives en lien avec la Trame Bocagère d'importance interrégionale et le couloir de migration aviaire national - qui sont «dittus»
- Les espaces urbanisés ou destinés à l'être (hachures)

La Trame Noire Métropolitaine et ses différents niveaux en lien avec les enjeux biodiversité du territoire

SAINT-ERBLON - POSITION DANS LA MÉTROPOLE - SITUATION ET ENJEUX



SAINT-ERBLON - POSITION DANS LA MÉTROPOLE - SITUATION ET ENJEUX



Vue Aérienne de Saint-Erblon

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Saint-Erblon est une commune qui fait partie des "Pôles de proximité" de Rennes Métropole. Pays de bocages, la commune possède une superficie de 1096 hectares et un relief peu accentué (altitude de 49 m près de la Grande Ourmais). Deux rivières ponctuent le paysage, la Seiche qui coule d'Est en Ouest et forme la limite Nord-Ouest avec la commune de Noyal-Chatillon-sur-Seiche, et l'Ise qui afflue rive gauche de la Seiche. En 2021, la commune de Saint-Erblon comptait 3 466 habitants (pour 2879 en 2015) ce qui représente évolution de +20 % depuis 2015 (et en moyenne + 3,3% par an sur cette période).

QUALITÉ DE VIE

Un certain nombre d'équipements de proximité existent sur la commune : une école maternelle et élémentaire publique ("Les Colombes" et Louise Michel) et une École primaire privée (l'École St-Jean), et un collège privé (le Collège St Paul). On y trouve aussi un certain nombre d'équipements sportifs et terrains de sport : le Complexe Sportif Duguesclin multisport (/gymnase) et le Stade Duguesclin (avec un terrain de foot annexe et un terrain d'honneur), d'autres terrains de foot situés au Stade de la Croix ; au niveau du Parc de l'Ise, on trouve également un terrain de foot, un terrain de basket et de beach volley, ainsi qu'un court de tennis, un plateau multi-sport et un city-stade et l'Espace des Leuzières (tennis de table). Saint-Erblon possède également de nombreux circuits de randonnées pédestres. On y trouve également quelques équipements culturels dont une médiathèque et un espace culturel nommé "La Casba" (qui propose du coworking / des salles de spectacles et accueille des ateliers artistiques). On y trouve également quelques commerces (pharmacien / boulanger / fleuriste/ banque postale / et deux garages automobiles, ainsi qu'un super-marché en limite communale avec Orgères). Saint-Erblon compte plus d'une vingtaine d'associations et d'entreprises.

LES PROJETS URBAINS

A Saint-Erblon les grands projets locaux concernent principalement la rénovation de bâtiment patrimoniaux ou d'équipements publics (sportifs ou culturels tels que la rénovation de la médiathèque, de l'espace Duguesclin, ou encore l'extension du groupe scolaire).

Le principal projet de développement urbain de la commune concerne la ZAC des Basses Noés au Sud de la commune, avec une attention particulière portée par les urbanistes concernant le maintien des continuités écologiques, avec un parcours ornithologique et des installations artistiques. Démarré en 2016 (en étude), la ZAC s'est développée en plusieurs phase et est en phase d'achèvement.

LES TRANSPORTS

Située à 13 km au sud-est de Rennes, la commune de Saint-Erblon est accessible par la 4 voies RN 137 dite « Route des Estuaires » (8 minutes des quartiers Sud de Rennes). La commune est desservie par le Service des transports en commun de l'agglomération rennaise, les bus du réseau STAR via la lignes 74 (61 les vendredis et samedis soir et les dimanches et jours fériés et la 161ex) et des pistes cyclables assurent également des liaisons douces sur la commune.

ENVIRONNEMENT ET TRAME VERTE & BLEUE

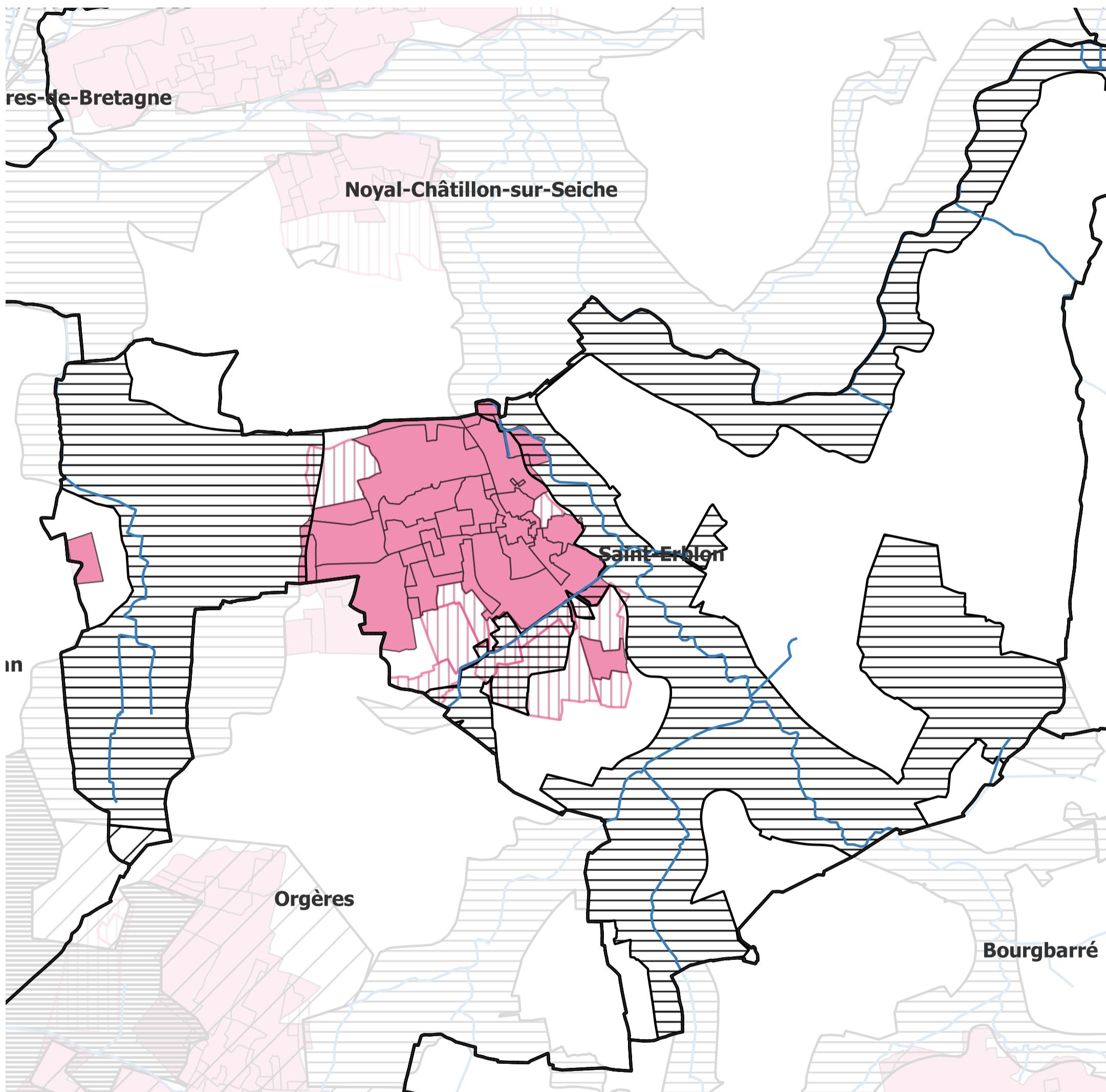
Saint-Erblon se trouve au cœur d'un écrin naturel, marqué la présence de ses deux rivières, la Seiche et l'Ise, son affluent et ses prairies en lisière de la commune.

PATRIMOINE

La commune possède deux monuments protégés au titre des monuments historiques, il s'agit de la croix du cimetière en granit, datant du XVIe siècle, inscrite par arrêté du 27 février 1946 et du Manoir de la Salle (XIIème/XIXème siècle) inscrit par arrêté du 20/05/2019.

D'autre part, la commune dispose d'autres édifices d'intérêt patrimonial, tels que L'Église Saint-Hermeland - édifice fait de schiste pourpre et de calcaire, œuvre de l'architecte Arthur Regnault, qui remplace une église primitive du XVIIe siècle, placée sous le vocable de Saint Hermeland, abbé d'Indre - ainsi que le Château-Létard, œuvre de l'architecte Jacques Mellet, située sur la rive gauche de la Seiche, au milieu d'un parc à l'anglaise, construit vers 1870, cet ensemble néo-gothique anglais succède à un ancien manoir du XVIe siècle dont il ne reste aujourd'hui que quelques ruines et dépendances.

SAINT-ERBLON - TRAME NOIRE



□ Limites de communes de Rennes Métropole

— Hydrologie

■ Trame noire de vigilance accrue

□ Trame noire

□ Les "zones tampons"

■ Tâche urbaine :
dont espaces de centralité, centre ancien, équipements,
industrie/tertiaire, zones résidentielles et zones patrimoniales

■ Zones d'extension urbaine

© les éclaireurs - luminescence 2024

L'INFLUENCE DE LA TRAME NOIRE

Sur le territoire de la commune de Saint-Erblon, on trouve un seul zonage relatif à la Trame Noire, qui est la Trame Noire en elle-même, car on ne trouve ni zones tampons, ni zones de Trame Noire de Vigilance accrue.

Les zones de Trame Noire, correspondent, pour beaucoup, au lit des rivières de l'Ise et de la Seiche et des espaces naturels qui les jouxtent. Elles se trouvent, la plupart du temps, en lisière des zones urbanisées, mais pénètrent aussi la commune à certains endroits et particulièrement aux zones prévues en extension urbaine de la commune au Sud.

IMPACT DE LA TRAME NOIRE SUR LES TYPOLOGIES URBAINES

Au Nord-Est et au Nord-Ouest de la commune (en lien avec la présence de l'Ise), les zones de Trame Noire, qui jouxtent la zone urbanisée peuvent poser la question de la gestion des transitions entre d'éventuels espaces éclairés et les espaces naturels ou agro-naturels qui les entourent... et surtout une zone d'équipement est concernée, en lien avec la présence toute proche de l'Ise. Tandis qu'à l'Ouest de petites parties de zones résidentielles d'habitat individuel et collectif le sont très ponctuellement. Compte tenu du fait qu'il ne s'agit que de zones ponctuelles, pour ces dernières, nous proposons de raisonner à l'échelle de l'îlot et de la voirie pour définir les modes de traitement et les prescriptions qui s'appliquent, en particulier celles relatives à la Trame Noire sur ces zones.

Vern

IMPACT DE LA TRAME NOIRE SUR LES TYPOLOGIES DE VOIRIES

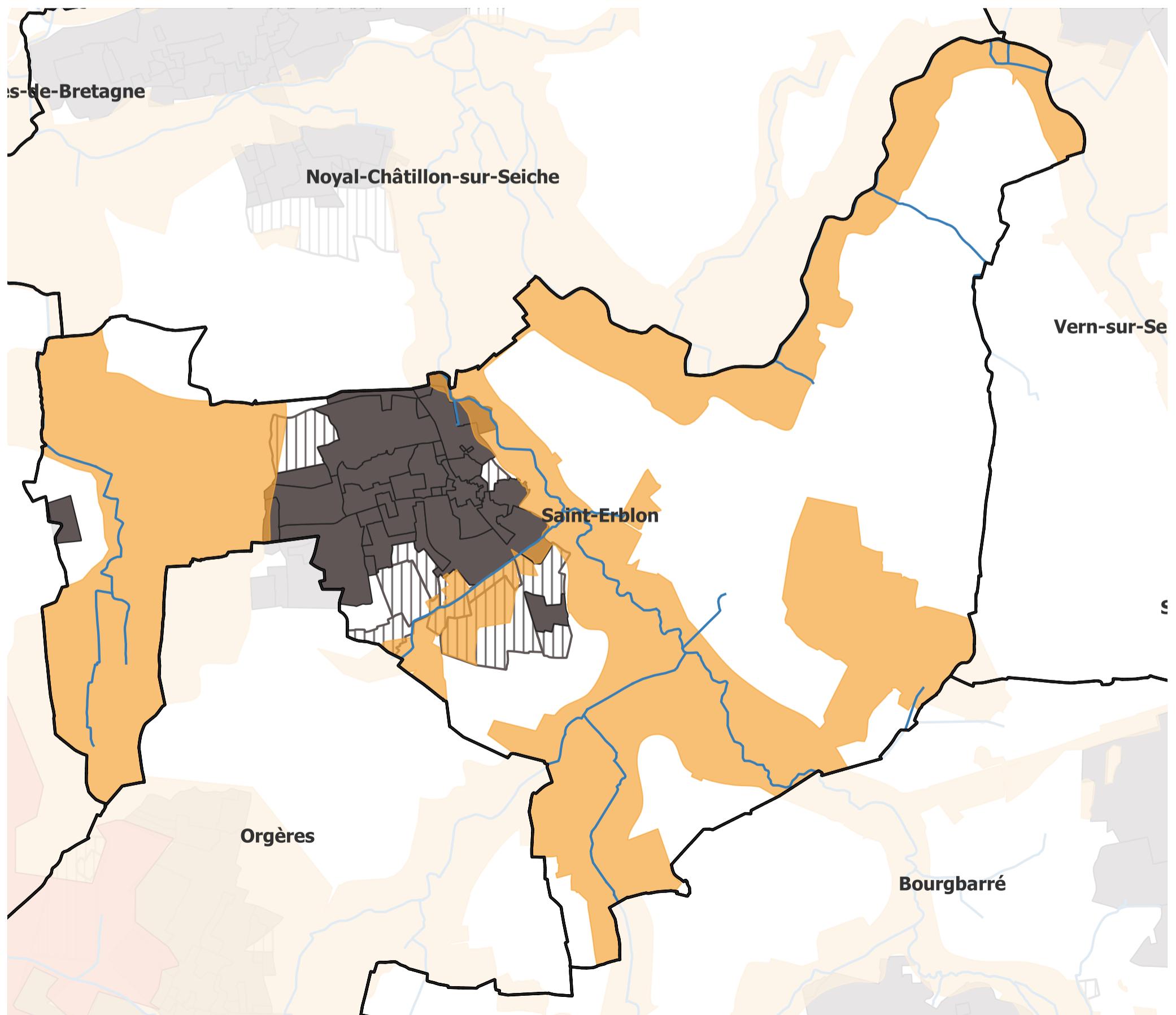
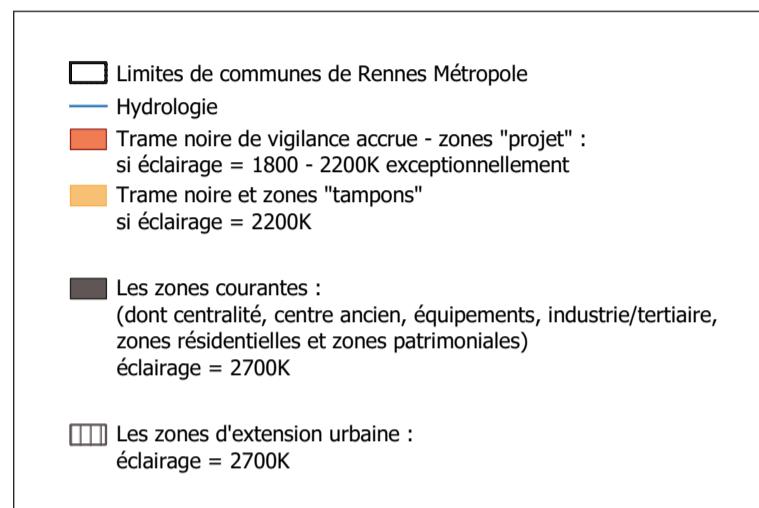
Compte tenu de la manière dont se déploie la Trame Noire sur le territoire, correspondant, principalement, au lit des rivières de l'Ise et de la Seiche et des espaces naturels qui les jouxtent, elle se trouve la plupart du temps en lisière des zones urbanisées et impacte assez peu le réseau viaire en zone agglomérée. Elle l'impacte, majoritairement, hors zone agglomérée. Néanmoins, elle pénètre la zone agglomérée à certains endroits, notamment en lisière de la commune au Nord-Ouest et au niveau de la partie (identifiée en extension urbaine) au Sud, au niveau de la ZAC des Basses Noés. Sur ces zones elle pourra avoir un impact sur les voiries qui la traversent. En dehors de ces rares cas, en zone urbanisée, les voiries seront majoritairement en zone courante.

IMPACT DE LA TRAME NOIRE SUR LES TYPOLOGIES DE SITES ET ÉQUIPEMENTS

Comme décrit ci-dessus, à Saint-Erblon, on trouve un seul zonage relatif à la Trame Noire, qui est la Trame Noire en elle-même (car on ne trouve ni zones tampons, ni zones de Trame Noire de Vigilance accrue). Les zones de Trame Noire, qui correspondent, pour beaucoup, au lit des rivières de l'Ise et de la Seiche et des espaces naturels qui les jouxtent se trouvent, la plupart du temps, en lisière des zones urbanisées, ne la pénétrant qu'en certains endroits relativement ponctuels. Aussi, elles ne concernent, peu voire pas les sites et équipements - à l'exception de deux arrêts de bus, qui se trouvent au niveau de la ZAC des Basses Noés, qui sont en zone de Trame Noire.

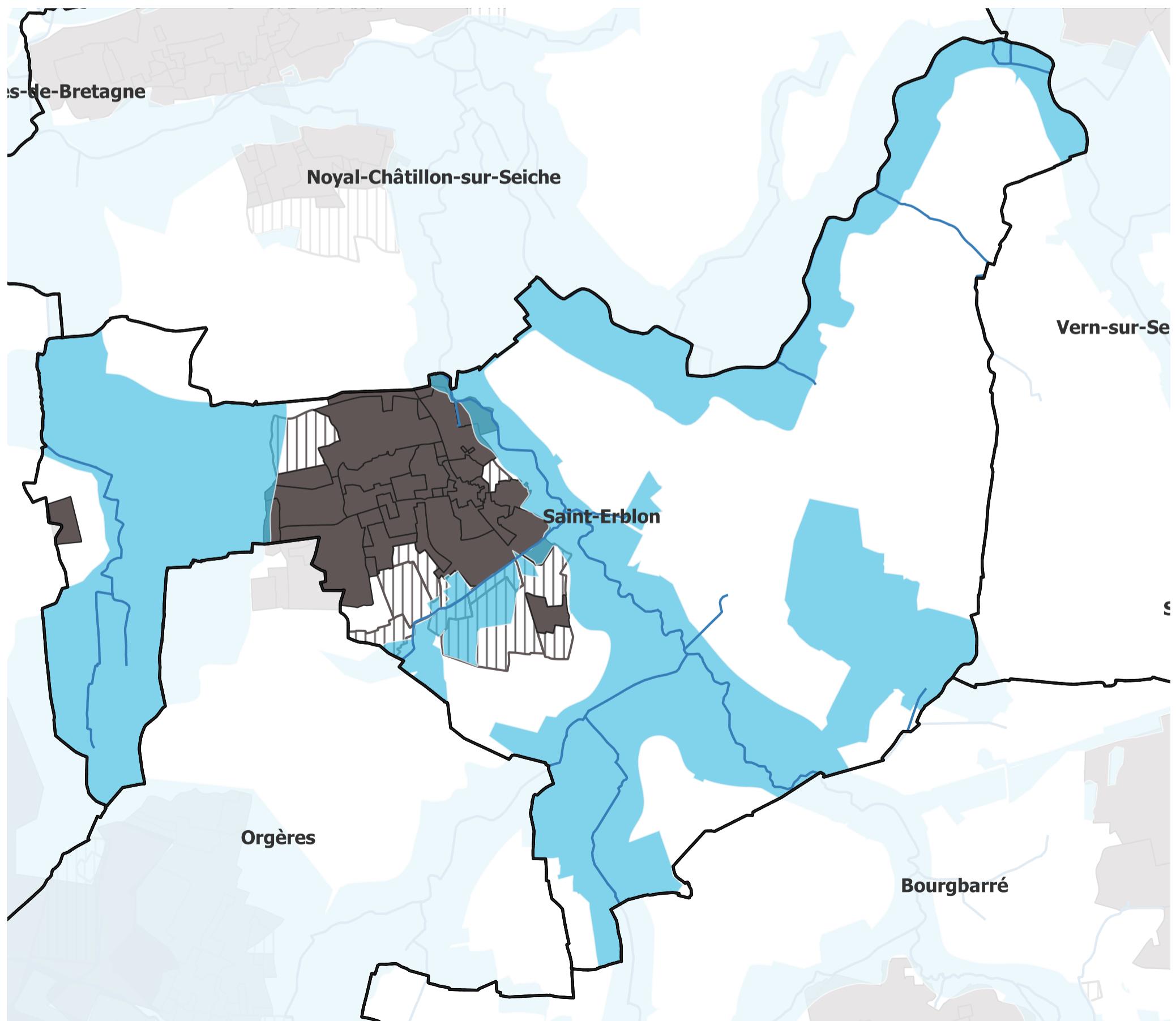
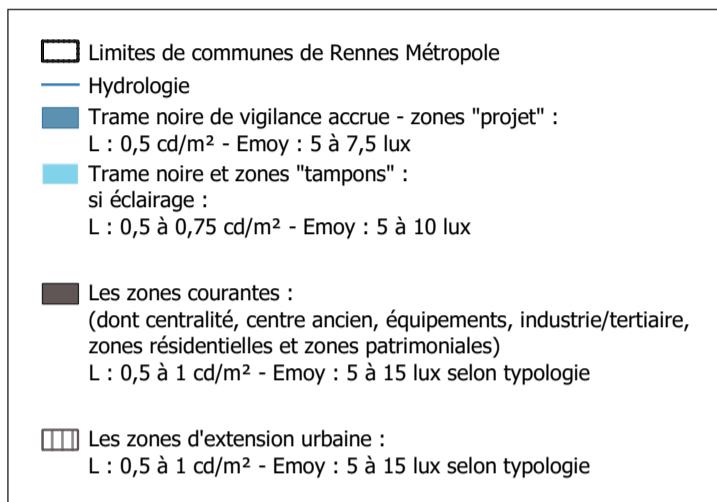
SAINT-ERBLON - LES TEMPÉRATURES DE COULEURS

Cartographie Prescriptive relative aux différents niveaux de Trame Noire et aux Zones Tampons : les températures de couleur pour la commune de Saint-Erblon.

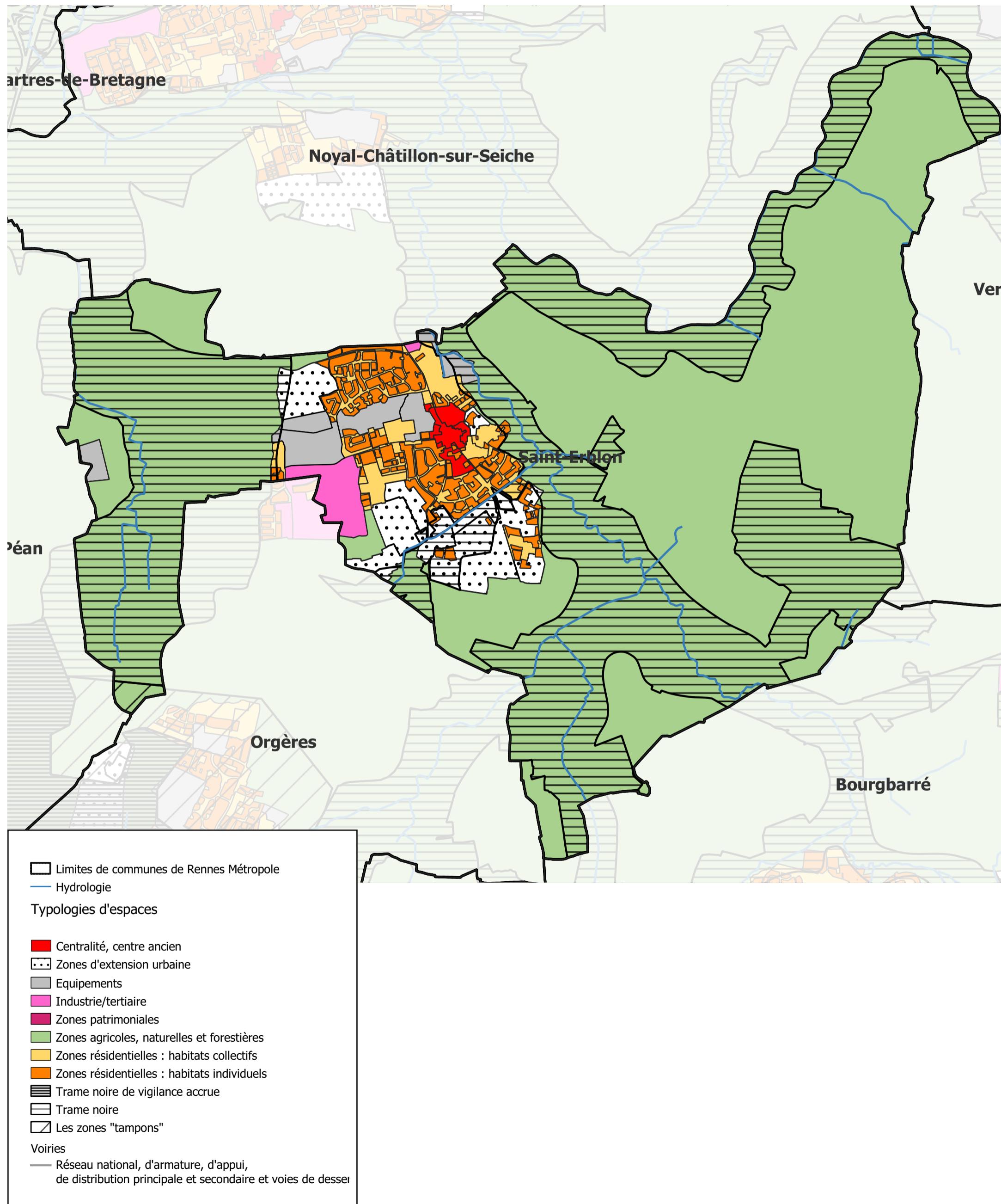


SAINT-ERBLON - LES NIVEAUX D'ÉCLAIREMENT

Cartographie Prescriptive relative aux différents niveaux de Trame Noire et aux Zones Tampons : les niveaux photométriques pour la commune de Saint-Erblon.



SAINT-ERBLON - TYPOLOGIES URBAINES & TRAME NOIRE



LES TYPOLOGIES URBAINES PRÉSENTES SUR SAINT-ERBLON ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Saint-Erblon on trouve les différentes typologies urbaines soumises à des prescriptions dans le cadre du SCAL et en particulier :

- la zone de centralité, qui se trouve au cœur de la commune et légèrement à l'Est de la zone agglomérée,
- les zones résidentielles d'habitats individuels ou collectifs (avec une dominante d'habitat individuel)
- une zone d'activité industrielle ou tertiaire au Sud-Ouest de la commune en lien avec celle du Nord d'Orgères
- des zones d'équipements (culturels ou sportifs et établissements scolaires) aux emprises notables à l'échelle de la commune
- des zones d'espaces verts et d'abords de rivière présents en lisière de la zone agglomérée, qui la traversent ponctuellement ainsi que les zones en extension urbaine, et des zones agro-naturelles qui enserrent la zone urbanisée à l'Ouest et plus particulièrement à l'Est.

Pour chacune de ces typologies, des prescriptions s'appliquent. Elles se trouvent influencées selon la présence ou non en zones Tampons ou en zone de Trame Noire. Sachant qu'il n'y a pas de zone de Trame Noire dite "de vigilance accrue" sur la commune (et que les zones urbanisées à l'heure actuelle sont assez peu concernées par la Trame Noire qui se trouve le plus souvent en lisière).

On trouve également plusieurs zones prévues en extension urbaine, qui encadrent le développement de la commune, dont une importante au Sud de la commune, qui correspond à la ZAC des Basses Noés - et pour lesquelles des prescriptions s'appliquent selon la typologie concernée - résidentielle, tertiaire, etc.- et selon le niveau de Trame Noire dans lequel on trouve ces espaces puisque certains d'entre-eux sont concernés par celle-ci.

LES ESPACES DE CENTRALITÉS :

À Saint-Erblon, la zone de centralité, au centre de la zone urbanisée, se trouve en zone courante ainsi ce sont les prescriptions relatives aux zones de centralité en zones courantes qui s'appliquent.

LES ZONES RÉSIDENTIELLES D'HABITAT INDIVIDUEL ET D'HABITAT COLLECTIF :

De manière générale, les zones résidentielles d'habitats individuels ou collectifs de Saint-Erblon se trouvent en majorité en zone courante, à l'exception de toutes petites zones à l'Est et à l'Ouest de la commune qui se trouvent en zone de Trame Noire.

Ainsi, pour les zones résidentielles d'habitats individuels et collectifs de Saint-Erblon, les prescriptions relatives aux zones courantes s'appliquent de manière générale, avec une exception sur ces petites zones précises où ce sont les prescriptions relatives aux zones Tampons et à la Trame Noire, qui s'appliquent selon la configuration rencontrée (et elles devront être considérées à l'échelle de l'îlot ou de la voirie pour des questions -évidentes- de cohérence dans la mise en œuvre de ces prescriptions).

LES ZONES INDUSTRIELLES TERTIAIRES ET COMMERCIALES :

La zone d'activité industrielle et tertiaire de Saint-Erblon se trouve en zone courante et n'est pas concernée par la Trame Noire, ainsi ce sont les prescriptions relatives aux zones d'activité industrielle et tertiaire en zones courantes qui s'appliquent.

LES ZONES D'ÉQUIPEMENTS :

Les zones d'équipements (scolaires, sportifs ou culturels) se trouvent en zone courante pour ceux qui se trouvent davantage en cœur de bourg, tandis que, comme nous l'avons mentionné plus haut la zone d'équipement représentée au Nord-Ouest (plutôt tertiaire) se trouve en partie en Trame Noire. Ainsi, pour les zones d'équipements du cœur de bourg ce sont ces prescriptions relatives aux zones courantes qui s'appliquent. Pour cette dernière (zone d'équipement représentée au Nord-Ouest), ce seront les prescriptions relatives aux zones de Trame Noire.

LES ESPACES VERTS / PARCS OUVERT LA NUIT ET ÉCLAIRÉS :

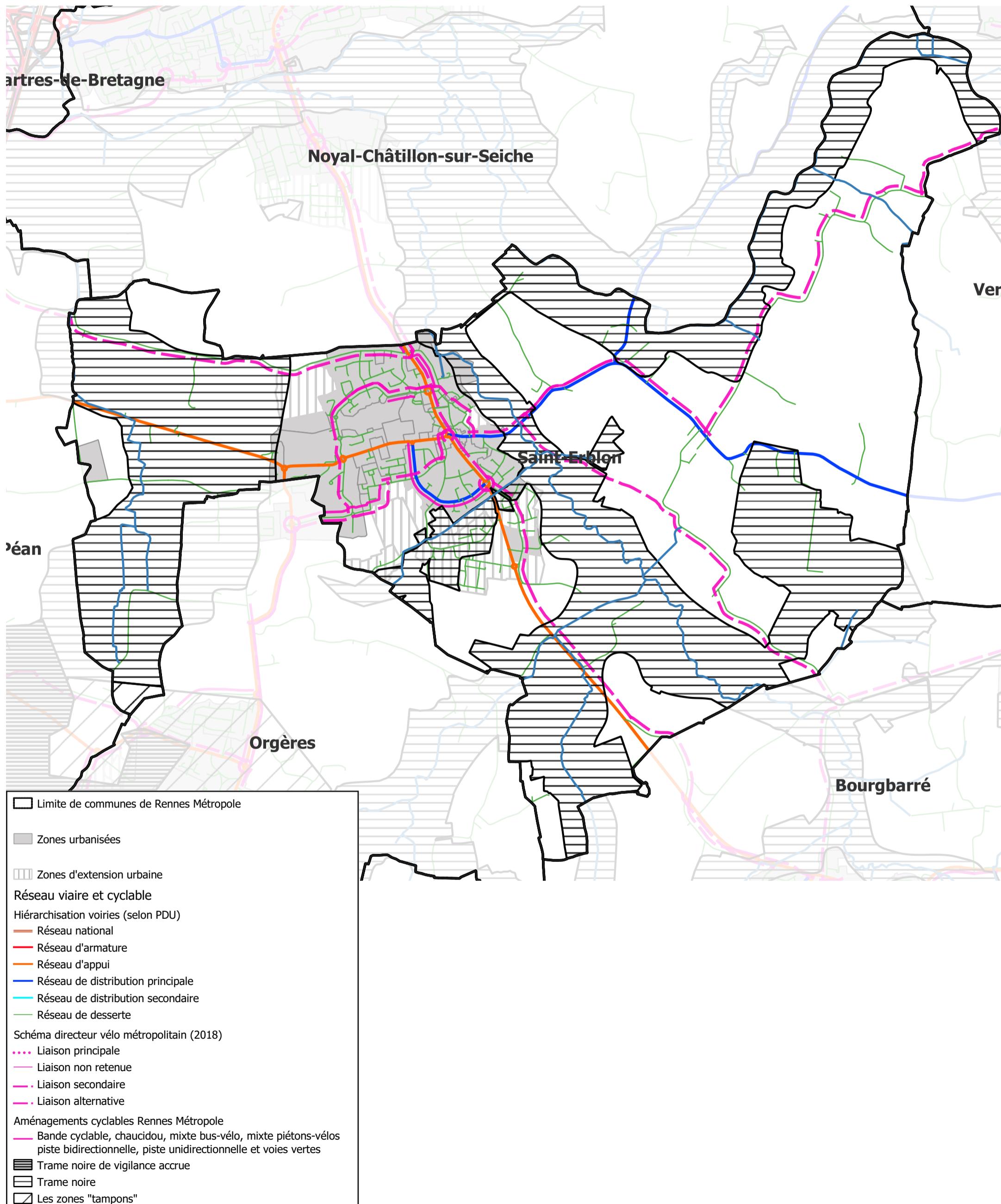
On trouve une zone d'espace-vert au cœur de Saint-Erblon, en lien avec la présence de l'Étang de St Erblon (dans la zone qualifiée de "zone d'équipement" (en face du Collège) où a été aménagée une Aire de jeu pour enfants et où on trouve les deux stades, à proximité du cimetière et de l'école. Cet espace vert, ouvert, et en bord d'eau, est muni d'éclairage, probablement car il constitue une liaison douce. Aussi, cet espace correspondant à un cheminement doux présent dans les espaces verts mais, surtout, en abord d'eau doit respecter, plutôt les prescriptions du SCAL relatives aux Abords de rivière et d'eau, évoquées ci-dessous. *Nota : Les autres zones d'espaces verts et abords de rivière étant extérieurs à la zone urbanisée, ils n'ont pas vocation à être éclairés. Comme notamment les abords de l'Ise. Si ils le devaient ils devront également respecter les prescriptions relatives aux Abords de rivière et d'eau (comme pour le cas précédent).*

LES ABORDS DE RIVIÈRE ET EAU :

À Saint-Erblon, et sans grande surprise, les abords de rivière, sont directement concernés par les zones de Trame Noire, aussi ces zones ne devraient pas être éclairées, en particulier lorsqu'elles sont extérieures à la zone urbanisée. Néanmoins, elles le sont à certains endroits, et notamment au niveau du Parc des Leuzières et surtout à proximité des prairies de l'Ise. Aussi, si elles doivent le rester, pour des questions d'usages, ce sont les prescriptions relatives aux abords de rivière, en zone de Trame Noire, qui s'appliquent.

Pour les abords de l'étang de St Erblon, celui-ci étant en zone urbanisée et ne se trouvant pas en zone de Trame Noire, ce sont les prescriptions relatives aux abords d'eau en zones courantes qui s'appliquent.

SAINT-ERBLON - TYPOLOGIES DE VOIRIES & TRAME NOIRE



LES TYPOLOGIES DE VOIRIES PRÉSENTES À SAINT-ERBLON ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Saint-Erblon, on trouve différentes typologies de voiries, telles que des voies du réseau d'appui, des voies de distribution principale et des voies de dessertes, ainsi que des liaisons douces et, en particulier cycles. Ces voies sont toutes soumises à des prescriptions dans le cadre du SCAL et en particulier :

- celles dans la tâche urbaine qui est considérée comme l'agglomération (ci contre en gris)
- celles hors agglomération, qu'il s'agissent de voies d'appui, de voies de distribution principale ou de voies de dessertes.

Un certain nombre de celles-ci peuvent se trouver dans la Trame Noire, pour lesquelles des prescriptions spécifiques s'appliquent.

LES VOIRIES DU RÉSEAU D'APPUI

À Saint-Erblon, la voie du réseau d'appui présente correspond à la D82, qui relie Saint-Erblon à Noyal-Châtillon-sur-Seiche et Bourgbarré ainsi qu'à la D286 (et qui se prolonge en D36 vers Pont-Péan) qui la relie à Pont-Péan et Orgères. Ces deux voies traversent la commune de part en part, du nord-ouest au sud-est pour la D82 et d'est en ouest pour rejoindre la D82 pour la D286. Ainsi, elles traversent la zone urbanisée (et le cœur de bourg de St Erblon) et se trouvent majoritairement en zone courante, sur la zone urbanisée. La seule exception se trouve au Sud de la D82, au niveau de la ZAC des Basses Noés, où cette voie traverse la Trame Noire (après le rond-point au niveau de l'avenue A. Gilois) : cette zone étant éclairée, elle devrait respecter les prescriptions relatives aux zones de Trame Noire.

Concernant la D36, celle-ci se trouve majoritairement en zone courante, à l'exception d'une toute petite partie, à l'ouest de la zone urbanisée, avant qu'elle ne sorte de la zone agglomérée (en direction de "la Frogerais"). Sur cette zone, elle n'est pas éclairée et, ainsi, doit le rester. Ainsi, majoritairement sur les voies du réseau d'appui en zones courantes, ce sont les prescriptions relatives aux zones courantes qui s'appliquent sur cette typologie de voies lorsqu'elles sont éclairées.

LES VOIRIES DE DISTRIBUTION PRINCIPALE

Saint-Erblon a deux voies de distribution principale qui se trouvent pour l'une dans et pour l'autre dans et hors de la zone agglomérée.

La première, dans la zone urbanisée (l'avenue Alexandre Gilois, côté ouest de la D82), se trouve en zone courante. L'autre (la D36) se trouve dans et hors de la zone urbanisée et croise, ponctuellement, à deux reprises, une zone de Trame Noire - en sortie de la zone urbanisée puis vers Noyal-Chatillon-sur-Seiche et Vern-sur-Seiche et à l'Est vers St Armel (à hauteur du Bois de l'Ourmais). Sur ces zones, extérieures à la zone urbanisée, elle n'est pas éclairée. À la lisière de la zone urbanisée où la D36 se trouve en zone de Trame Noire (rue de l'Ise), en lien avec les prairies de l'Ise, elle l'est, aussi, cette zone étant éclairée, elle doit respecter les prescriptions relatives aux zones de Trame Noire (en particulier si elle venait à être rénovée).

Sur la zone courante, en zone urbanisée, la D36 (/rue de l'Ise) à partir de la rue du Vivier, ce sont les prescriptions relatives aux voies principales, en zones courantes qui s'appliquent, comme pour l'avenue Alexandre Gilois.

LES VOIRIES DE DESSERTE

Les voies de desserte de Saint-Erblon, se trouvent majoritairement en zone "courante", à l'exception de certaines en zone d'extension urbaine ou hors zones urbanisées, qui se trouvent en zone de Trame Noire. En zone d'extension urbaine (au Sud) il s'agit des voies de desserte de la ZAC des Basses Noés (à l'Ouest). Celles-ci étant éclairées, elle devraient respecter les prescriptions relatives aux zones de Trame Noire. Les autres voies de desserte, hors zone agglomérée, ne doivent pas être éclairées. Dans les autres cas, en zone urbanisée et en zone courantes, ce sont les prescriptions relatives aux voies de dessertes en zones courantes qui s'appliquent.

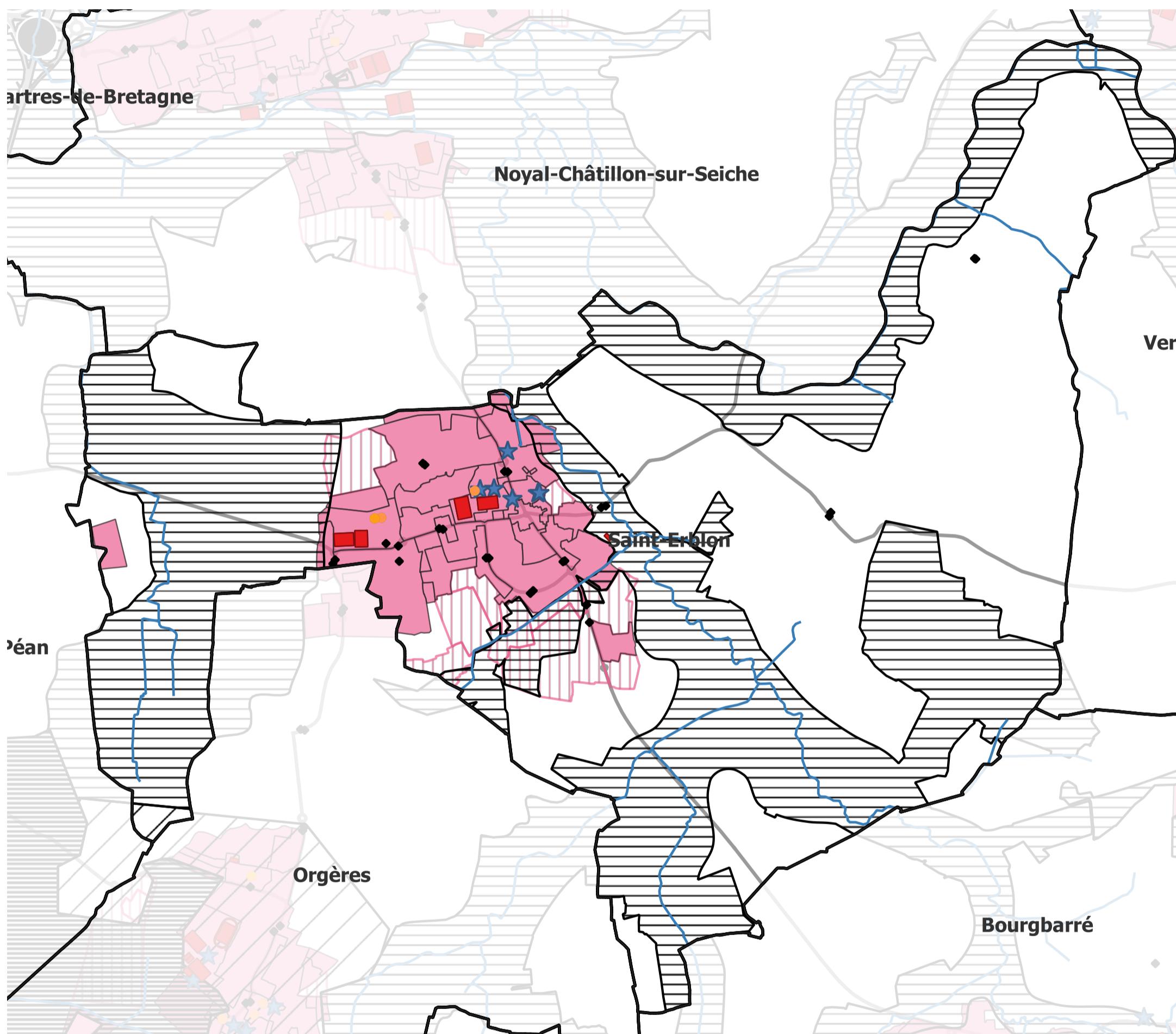
LES VOIES DOUCES

Seules les voies douces structurantes à échelle communale (ou intercommunale) de la Métropole Rennaise seront éclairées. Ainsi, la plupart des voies douces de la métropole ne seront pas destinées à être éclairées (si elles ne sont pas des liaisons douces structurantes) ou si un cheminement alternatif existe à proximité (par exemple une voirie qui, elle, est éclairée). À Saint-Erblon, une partie des voies douces sont en zone de Trame Noire au Nord-Ouest et au Nord-Est, cependant les zones concernées sont hors zone urbanisée, aussi, elles ne sont pas destinées à être éclairées (si elles le devaient ce seraient les prescriptions relatives aux voies douces en zone de Trame Noire qui s'appliqueraient).

LES VOIES VÉLOS

Le Schéma Directeur Vélo métropolitain prévoit des itinéraires vélos pour partie existants et à développer. Ils seront éclairés en agglomération. En dehors de la zone agglomérée, des balisages lumineux peuvent être envisagés, voire de l'éclairage public qui pourra être apporté, au besoin, sur les zones de conflits (dans ce cas, il devra respecter les prescriptions du zonage de la Trame Noire dans lequel il se trouve).

SAINT-ERBLON - TYPOLOGIES DE SITES ET ÉQUIPEMENTS & TRAME NOIRE



Zones urbanisées et d'extensions :
■ Centralité, centre ancien, équipements, industrie/tertiaire, zones résidentielles

■■■ Zones d'extension urbaine

Vias

— Réseau national, d'armature, d'appui, de distribution principale et secondaire et voies de desserte

■■■ Trame noire de vigilance accrue

■■■ Trame noire

■■■ Les zones "tampons"

■ Limites de communes de Rennes Métropole

— Hydrologie

◆ SNCF - gares

++ SNCF - voies ferrées

♦ Arrêts de bus

Pôles d'échanges

● Aire de stationnement à vocation de rabattement

● Pôle d'échange de l'armature urbain à conforter

● Pôle d'échange de l'armature urbain à créer

▲ Pôle d'échange du Coeur de Métropole à conforter

▲ Pôle d'échange du Coeur de Métropole à créer

Equipements

● Etablissements scolaires (écoles, collèges, et lycées)

★ Equipements culturels

■ Equipements sportifs

LES TYPOLOGIES DE SITES PRÉSENTES SUR SAINT-ERBLON ET LES PRESCRIPTIONS QUI SONT PROPOSÉES :

Il y a à Saint-Erblon, différentes typologies de sites, pour lesquels des prescriptions sont formulées dans le cadre du SCAL et en particulier :

- Un certain nombre d'arrêts de bus (12 tous en zone agglomérée ou en zone d'extension urbaine)
- Des établissements scolaires et en particulier une école maternelle et élémentaire publique ("Les Colombes" et Louise Michel) et une École primaire privée (l'École St-Jean), ainsi qu'un collège privé (le Collège St Paul).
- Des équipements sportifs et terrains de sport : le Complexe Sportif Duguesclin multisport (/gymnase) et le Stade Duguesclin (avec un terrain de foot annexe et un terrain d'honneur), d'autres terrains de foot situés au Stade de la Croix, près du cimetière, au niveau du Parc de l'Ise, on trouve également un terrain de foot, un terrain de basket et de beach volley, ainsi qu'un court de tennis, puis il y a également, à St Erblon, un plateau multi-sport et un city-stade et, ainsi que l'Espace des Leuzières (tennis de table).
- quelques équipements culturels, dont une médiathèque et un espace culturel nommé "La Casba" (qui propose du coworking / des salles de spectacles et accueille des ateliers artistiques).

Pour chacune de ces typologies de sites (ou de leurs abords), des prescriptions spécifiques sont exposées dans le Tome 2 du SCAL. Elles se trouvent influencées selon la présence ou non en zone de Trame Noire pour laquelle des prescriptions spécifiques s'appliquent. Néanmoins, à Saint-Erblon, les différents sites et équipements, ne sont pas concernés par la Trame Noire, à l'exception de 2 arrêts de bus. Ainsi, pour tous les autres, seules les prescriptions relatives aux zones courantes s'appliquent.

LES ARRÊTS DE BUS

L'ensemble des arrêts de bus présents en zone urbanisée se trouvent en zone courante, aussi, pour l'ensemble de ceux-ci, ce sont les prescriptions relatives aux Arrêts de bus en zones courantes qui s'appliquent.

En revanche, pour les deux arrêts de bus évoqués ci-dessus, qui se trouvent en zone d'extension urbaine, au niveau de la ZAC des Basses Noës, et en zone de Trame Noire, ce sont les prescriptions relatives aux arrêts de bus en zones de Trame Noire qui s'appliquent (et ils doivent, soit être en fonctionnement en lien avec les horaires de bus, soit être munis d'un système de détection).

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Ils se trouvent systématiquement en zone courante, ainsi, ce sont les prescriptions relatives aux établissements scolaires en zones courantes qui s'appliquent.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

De la même manière, les équipements sportifs de Saint-Erblon se trouvent uniquement en zone courante, ainsi, comme précédemment ce sont les prescriptions relatives aux zones courantes, pour les équipements sportifs, qui s'appliquent.

LES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS

De la même manière, les établissements culturels se trouvent tous en zone courante, (qu'il s'agisse de la médiathèque et ou de "La Casba"), aussi, ce sont les prescriptions relatives aux équipements culturels en zones courantes qui s'appliquent à Saint-Erblon.

Données et sources

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022.

Dernière Modification (M n°1) approuvée par délibération du conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022, dernière Modification Simplifiée (MS n°2) approuvée par délibération du conseil de Rennes Métropole du 18/11/2021, dernière Mise à Jour (MAJ n°6) par arrêté de la Présidente de Rennes Métropole du 06/04/2023.

- Synthèse des zonages PLUi de Rennes Métropole : Il s'agit d'une synthèse des zonages du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Rennes Métropole au 31/12/2022. Elle est issue du PLUi opposable, en date du 31/12/2022, et saisie sur des outils SIG par Rennes Métropole.

